

DEPARTEMENT  
DE LA MARNE

ARRONDISSEMENT  
DE CHALONS EN  
CHAMPAGNE

CANTON DE  
CHALONS - 3

COMMUNE DE  
CHEPY

*Date de convocation :*

28 mars 2025

Nombre de  
Conseillers : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

Votants : 10

N°1569/2025

Objet :

**Approbation du Compte  
Administratif 2024**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt cinq, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Chepy sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLÉ Gérard, DUROST Raphaël, ROBERT Pascal, CASERT Catherine, MAILLARD Dany, GIOVANNI Philippe, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

**A été élue secrétaire :** Madame MENISSIER Martine.

**Conformément** à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, M VILLE Gérard, doyen d'âge et 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, a été désigné comme président de séance, le maire devant quitter la salle au moment du vote.

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

**Vu** le compte de gestion visé le 08 avril 2025 et transmis par le trésorier du SGC de Châlons-en-Champagne,

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

**Considérant** la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix

**DÉCIDE :** (hors la présence de Monsieur le Maire)

- **de donner acte** de la présentation faite du compte administratif,

lequel - de constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **de reconnaître la sincérité** des restes à réaliser inscrits,

- **d'arrêter les résultats** définitifs tels que résumés ci-dessus.

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>CUMUL</i>
REPORTS 2023 (1)	324 281,67	168 604,21	492 885,88
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT (2)	203 759,79		
RECETTES 2024 (3)	299 116,93	778 186,37	
DEPENSES 2024 (4)	202 208,15	1 073 919,17	
RESULTATS 2024 (5) = (3) - (4)	96 908,78	-295 732,80	-198 824,02
REPORTS 2024 (1) - (2) + (5)	217 430,66	-127 128,59	90 302,07
RESTES A REALISER EN DEPENSE 2025		-156 445,00	
RESTES A REALISER EN RECETTE 2025		276 400,00	
BESOIN DE FINANCEMENT		-7 173,59	
EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES 1068		7 173,59	
002 RESULTATS A REPORTER BP 2025	210 257,07		
001 RESULTATS A REPORTER BP 2025		-127 128,59	

Envoyé en préfecture le 15/04/2025  
 Reçu en préfecture le 15/04/2025  
 Publié le  
 ID : 051-215101395-20250408-1569\_2025-DE

Extrait certifié conforme,  
 Fait à Chepy, le 11 avril 2025.

*Le 2<sup>ème</sup> adjoint,*

**G.VILLE**


